

République Française Département de l'Aisne Arrondissement de Soissons	DELIBERATION COMITE SYNDICAL Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois ***** Séance du 18 mars 2022
---------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représenté	Votants
25	19	1	20

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mars à 09 heures, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 11 mars 2022, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PETR

Convocation en date du
11/03/2022

Présents : Arnaud BATTEFORT, Jean-Pascal BERSON, Marcel BOMBART, Dominique BONNAUD, Franck BRIFFAUT, Marina CARETTE, Alain COLPART (suppléant de Jean-Luc NICOLAS), Alain CRÉMONT, Gilles DAVALAN, Alexandre de MONTESQUIOU, Yveline DELVAL, Alex DÉSUMEUR, Loïc LALYS, Céline LE FRÈRE, Hervé MUZART, Ginette PLATRIER, Nicolas RÉBÉROT, Pascal TODEUX.

Procuration : Olivier ENGRAND donne pouvoir à Dominique BONNAUD.

Excusés : Christian DEULCEUX, Patrick DUFOUR, Olivier ENGRAND, Philippe MONTARON, Jean-Luc NICOLAS, Séverine PELLETIER, François RAMPELBERG, Thierry ROUTIER.

Céline LE FRÈRE a été élue secrétaire de séance.

Rapport N°8	Délibération n°08-2022
CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION 2021 A LA COMPTABILITE ADMINISTRATIVE	

Le compte de gestion 2021 de la Comptable de la trésorerie municipale de Soissons a été produit au Président du PETR du Soissonnais et du Valois avant le 1er juin 2022 en application des dispositions de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'examen de ce document a permis de constater sa parfaite conformité à la comptabilité administrative.

Compte tenu de ce qui précède, notre Comité syndical est appelé à :

DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par la Comptable de la trésorerie municipale de Soissons, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer,

Le Président du PETR du Soissonnais et du Valois,

Alain CRÉMONT

**Après délibération, le comité Syndical approuve le compte de gestion 2021 du
PETR du Soissonnais et du Valois**

Vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
20	0	0	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations*


Le Président
PETR
Soissonnais et
du Valois
Alain CRÉMONT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 31 / 03 / 2021

Transmission le 28 / 03 / 2021

Certifié exécutoire le 28 / 03 / 2021

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

28 MARS 2022